



Assemblée générale

Soixante-sixième session

45^e séance plénière

Lundi 31 octobre 2011, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Hommage à la mémoire de S. A. R. le Prince Sultan Bin Abdoulaziz Al-Saoud d'Arabie saoudite

Le Président (*parle en arabe*) : Je tiens à saisir cette occasion pour saluer la mémoire de S. A. R. le Prince Sultan Bin Abdoulaziz Al-Saoud d'Arabie saoudite. C'est avec beaucoup de tristesse et de chagrin que nous avons appris le décès de Son Altesse Royale.

Son Altesse Royale jouait un grand rôle dans le Royaume d'Arabie saoudite et dans l'ensemble du monde arabo-musulman. Son Altesse était grandement respectée dans le monde entier pour sa clairvoyance, sa sagesse et ses qualités d'homme d'État. En mon nom personnel et au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, j'adresse nos sincères condoléances à la famille royale ainsi qu'au Gouvernement et au peuple saoudiens.

Point 27 de l'ordre du jour

Développement social

- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille**

Réunion consacrée au lancement de l'Année internationale des coopératives 2012

Le Président (*parle en arabe*) : Les membres se rappelleront que, par sa résolution 64/136 du 18 décembre 2009, l'Assemblée a proclamé l'année 2012 Année internationale des coopératives et a encouragé tous les États Membres, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et tous les autres acteurs intéressés, à profiter de l'Année pour promouvoir les coopératives et faire mieux prendre conscience de la contribution qu'elles apportent au développement économique et social.

En outre, par sa résolution 65/184 du 21 décembre 2010, l'Assemblée a décidé de convoquer, à sa soixante-sixième session, une séance plénière de l'Assemblée générale consacrée au lancement de l'Année internationale des coopératives 2012.

Aujourd'hui, nous lançons l'Année internationale des coopératives 2012, axée sur le thème « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur ». Nous sommes réunis pour marquer cette année importante, car nous avons conscience que l'être humain doit être au cœur du programme de développement socioéconomique. Aucun pays ne peut se développer tant que sa population elle-même ne l'est pas. Les entreprises organisées selon les principes des coopératives, à savoir l'entraide, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité contribuent énormément à cette démarche. Elles permettent de faire

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



reculer la pauvreté, de créer des emplois et de promouvoir l'intégration sociale. Elles le font mues par leur foi inébranlable dans les valeurs morales que sont l'ouverture, l'honnêteté, la responsabilité sociale et le souci des autres.

Le mouvement coopératif existe dans de nombreux pays depuis plus de 150 ans, et à l'heure actuelle, il joue un rôle fondamental dans la promotion du programme de développement défini par les Nations Unies, notamment dans le cadre des efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, les Etats Membres ont salué à de nombreuses reprises le caractère singulier du mouvement coopératif. Les engagements pris et les stratégies adoptées au cours des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies font clairement ressortir la nécessité d'établir des relations fructueuses entre les coopératives et le secteur public.

Aujourd'hui, à l'occasion de cette cérémonie de lancement, nos débats vont surtout porter sur les réalisations des coopératives. Nous allons discuter des moyens par lesquels nous pouvons renforcer notre appui à leur objectif de rassembler les personnes pour régler collectivement les problèmes de la société au niveau local.

Les coopératives sont un modèle d'organisations économiques contrôlées par leurs membres et qui ont pour but de répondre aux besoins économiques de ceux-ci. Le mouvement coopératif joue également un rôle catalyseur, indispensable pour relever les défis mondiaux dans les domaines de l'économie et de l'emploi dans un marché mondial très compétitif. En outre, les coopératives jouent un rôle de médiation en conciliant la logique de l'économie de marché avec les impératifs de l'inclusion et de l'appropriation sociales, un aspect qui est particulièrement important et pertinent au lendemain de la crise économique et financière mondiale.

Les coopératives sont un moyen de revitaliser des communautés défavorisées sans créer de dépendance. Les coopératives, qui sont présentes dans presque tous les secteurs socioéconomiques, offrent aux personnes des possibilités d'emploi digne et productif. Les coopératives donnent à des communautés entières les moyens de se prendre en charge et sont particulièrement utiles aux groupes marginalisés, tels que les handicapés, les femmes et les jeunes.

De par leurs caractéristiques organisationnelles, les coopératives appartiennent à leurs membres et tiennent compte des besoins de la collectivité. Elles continuent de gagner de plus en plus de pouvoir économique, permettant ainsi aux communautés d'être concurrentielles sur le marché mondial. En plus de fournir des services financiers abordables aux personnes pauvres ou à faible revenu, les coopératives jouent un rôle clef d'assistance et de conseil aux entreprises en matière de gestion, de matériel et de formation aux personnes qui en ont besoin.

Les coopératives contribuent à la sécurité alimentaire, au développement rural et à la prestation d'autres services sociaux. Non seulement elles offrent des possibilités d'emploi productif aux groupes marginalisés – notamment les femmes, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées et les populations autochtones – mais elles apportent également une contribution précieuse grâce aux programmes d'assistance technique mis en œuvre par leur composante de valorisation des ressources humaines.

Le rôle crucial des coopératives dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiales, en particulier dans la consolidation de la paix, a contribué à la reconstruction des zones sortant de conflit en fournissant rapidement des services financiers essentiels. Par l'intermédiaire de leurs réseaux et de leurs fédérations, les coopératives ont donné aux individus la possibilité d'établir des contacts et d'œuvrer ensemble à la poursuite d'objectifs communs. De surcroît, les coopératives permettent aux pays en développement de promouvoir leurs exportations et de dégager des bénéfices plus importants grâce au resserrement des liens économiques au sein des réseaux internationaux de coopératives.

Dans la conjoncture économique mondiale actuelle, les coopératives sont plus importantes que jamais, compte tenu de leur contribution essentielle à la réalisation des objectifs de développement nationaux et mondiaux. Par conséquent, les coopératives méritent d'être appuyées et encouragées davantage. Il est impératif pour les Etats Membres et leurs partenaires de veiller à ce que les conditions juridiques favorables soient en place pour permettre aux coopératives de prospérer dans chaque pays. Nous devons renforcer les liens entre les coopératives à travers le monde, améliorer les statistiques et la diffusion de l'information et renforcer notre appui à l'assistance technique au sein des mouvements coopératifs.

Ensemble, en partenariat avec les gouvernements, les coopératives, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies, engageons-nous à promouvoir le développement durable et la prospérité mondiale, notamment en renforçant les coopératives.

Comme l'Assemblée le sait, j'ai fait du développement durable et de la prospérité mondiale l'un des grands thèmes de la présente session. J'ai hâte de travailler avec les Etats Membres afin de progresser sur cette question, en vue d'édifier un avenir plus radieux pour tous. J'espère sincèrement que notre débat sera fructueux.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Asha-Rose Migiro.

La Vice-Secrétaire générale *(parle en anglais)* : Nous lançons aujourd'hui l'Année internationale des coopératives, au moment où le monde est confronté à un sentiment de mécontentement croissant suite aux effets persistants de la crise économique et financière. Les revendications en faveur d'un changement dans notre manière de vivre et de travailler se multiplient. De plus en plus, nous comprenons qu'il est nécessaire d'adopter des choix et des valeurs viables, responsables et qui n'excluent personne.

Pour relever ces défis, nous pouvons nous appuyer sur l'esprit du secteur coopératif. Le mouvement coopératif établit un équilibre entre la viabilité économique et la responsabilité sociale. Les coopératives apportent énormément, non seulement à leurs membres, mais aussi aux communautés et aux sociétés où elles évoluent. Elles contribuent à réduire la pauvreté et à créer des emplois. Elles promeuvent la sécurité alimentaire et des services financiers accessibles à tous. Elles participent à l'autonomisation des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des handicapés et des populations autochtones. De ce fait, elles constituent un système important de sécurité sociale.

L'Année internationale des coopératives est l'occasion de mieux sensibiliser le public aux coopératives, de promouvoir la création de coopératives et d'encourager les gouvernements à adopter des politiques favorables à leur essor. Tout aussi important, cette Année nous donne l'occasion de mettre l'accent sur l'importance des valeurs coopératives.

L'une de ces valeurs est la viabilité. Les coopératives privilégient le long terme. A travers l'utilisation de la main-d'œuvre et des capitaux locaux, ainsi que leur respect de l'environnement, les coopératives renforcent les économies locales tout en créant un avenir viable.

La solidarité est une autre valeur coopérative. Les coopératives ont en règle générale des liens forts avec la collectivité et ne sont pas responsables seulement vis-à-vis de leurs membres ou de leurs clients. Pour les coopératives, le bien-être de la communauté au sens large est aussi important que celui de leurs membres.

Une troisième valeur sur laquelle sont fondées les coopératives est l'intégration. En tant qu'organisations d'auto-assistance, les coopératives sont par nature axées sur la personne. Elles répondent non seulement aux besoins matériels mais aussi au besoin qu'ont les personnes de prendre des initiatives pour améliorer leurs conditions de vie. En outre, avec des processus démocratiques de prise de décisions et l'accent mis sur la promotion des compétences et des capacités de leurs membres, les coopératives proposent un modèle permettant de mettre à profit les énergies et les passions de chacun.

L'Année internationale des coopératives coïncide avec la célébration de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous et avec la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en juin prochain. Nous devons tirer le meilleur parti de cette conjonction de manifestations. Les coopératives nous offrent des valeurs et des structures parfaitement adaptées pour régler les problèmes que nous rencontrons. Nous devons profiter des avantages ainsi offerts pour créer de meilleures entreprises mais aussi pour répondre à l'impératif plus vaste de développement durable. De cette manière, nous pourrions honorer l'engagement formulé dans le thème choisi pour cette Année : « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur ».

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie la Vice-Secrétaire générale pour sa déclaration.

Conformément à la résolution 65/184, je donne maintenant la parole à Dame Pauline Green, représentante des coopératives, qui va présenter la déclaration finale issue de la table ronde informelle de ce matin.

Dame Pauline Green *(parle en anglais)* : Je voudrais saluer la présence de mes collègues du mouvement coopératif venus du monde entier – de 52

pays exactement – pour participer à cette journée importante pour notre mouvement.

« Les coopératives rappellent à la communauté internationale qu'il est possible d'allier viabilité économique et responsabilité sociale. »

Par ces quelques mots, le Secrétaire général Ban Ki-moon a défini le modèle d'entreprise coopératif et sa capacité de bâtir un monde meilleur, pour reprendre le thème choisi par l'ONU pour cette Année internationale.

Une note de réflexion établie pour le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague tenu en 1995 affirmait que « les coopératives contribuent directement à l'amélioration du niveau de vie de la moitié de la population mondiale ». Ces mots s'appuient sur des faits. Ils rendent compte du fait que depuis près de 200 ans, les coopératives créent des emplois dans le monde entier. Actuellement, plus de 100 millions de personnes dans le monde travaillent au sein d'une coopérative. Ils rendent aussi compte du fait que, depuis leur création, les coopératives n'ont pas cherché à imiter leurs concurrentes que sont les entreprises classiques et à maximiser leurs profits mais tentent plutôt de répondre aux besoins des membres à qui elles appartiennent.

Il n'est donc pas surprenant de constater qu'aujourd'hui le mouvement coopératif compte près d'un milliard de membres dans le monde. Ce chiffre démontre que les coopératives jouent un rôle considérable dans l'intégration de la société civile dans le monde en donnant les moyens aux citoyens de créer des entreprises qui leur appartiennent. Ces entreprises sont fondées sur des valeurs démocratiques saines, sur l'engagement visant à ce que les membres auxquels l'entreprise appartient obtiennent un dividende économique lié à leur activité avec la coopérative plutôt qu'à la quantité d'actions qu'ils possèdent, et sur un modèle d'entreprise dans lequel l'engagement social fait partie intégrante de leur ADN.

Depuis près de deux siècles, nous contribuons à apaiser les conflits, à promouvoir la cohésion sociale, à renforcer les compétences et l'expertise, à développer les capacités de gestion au niveau local et à aider les femmes à jouer un rôle dans l'activité économique et les processus de prise de décisions au sein de leurs communautés. Toutes ces réalisations ont été possibles grâce à l'idée sous-jacente selon laquelle les efforts collectifs sont essentiels pour garantir des entreprises locales viables qui appartiennent à leurs membres.

Dans les faits, le mouvement coopératif a permis de sortir des millions de personnes de la pauvreté avec dignité, en les aidant à créer leurs propres coopératives. Notre attachement à nos valeurs démocratiques et sociales s'appuie sur un modèle d'entreprises solides et productives, appartenant à leurs membres. En outre, ce modèle d'entreprise peut efficacement affronter la concurrence des autres types d'entreprise sur le marché et réussir à se développer.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale lance l'Année internationale des coopératives, l'Alliance coopérative internationale publie son projet « Global 300 » – la liste des 300 plus grandes coopératives du monde parmi des centaines de milliers. Ensemble, ces 300 coopératives représentent un chiffre d'affaires de 1,6 billion de dollars, l'équivalent de la neuvième économie mondiale, et mènent leurs activités dans certains des secteurs les plus compétitifs au monde – banque, assurance, agriculture, vente au détail, santé, services et autres. La liste « Global 300 » rassemble des coopératives de 25 pays différents.

Le défi que nous devons relever consiste à nous assurer qu'un plus grand nombre de personnes occupant des postes de décision, ou qui exercent une influence sur la scène politique ou économique, ou dans les médias, connaissent la taille, la portée et l'ampleur du secteur coopératif de l'économie, l'action qu'il mène pour soutenir et renforcer les communautés dans le monde entier et sa capacité de faire beaucoup plus encore. Tel est l'un des principaux messages ressortis de la table ronde tenue ce matin dans ce bâtiment.

L'effondrement du secteur financier de l'économie mondiale a eu des effets tragiques sur des familles et des communautés dans de nombreuses régions du monde développé en particulier. De nombreux rapports, notamment ceux de l'Organisation internationale du Travail (OIT), montrent qu'une partie du secteur financier a continué de se développer ces quatre dernières années, d'attirer de nouveaux titulaires de compte, de recevoir des dépôts et d'accorder des crédits aux familles et aux entreprises et même d'augmenter le montant des prêts accordés – il s'agit bien évidemment des institutions financières coopératives.

Les coopératives sont des entreprises axées sur la personne et, contrairement à leurs concurrents, elles ne sont pas tenues de par leur statut à s'efforcer de maximaliser les profits pour leurs actionnaires. Les

orateurs présents à la table ronde organisée sur le thème : « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur : contributions au développement durable » ont vigoureusement insisté sur ce point. Chaque intervenant a défendu avec conviction l'argument selon lequel le succès, la longévité et la croissance de sa coopérative étaient tributaires d'une relation forte et indestructible avec leurs membres, et de la confiance et de la foi que ceux-ci placent dans les priorités de l'entreprise qu'ils possèdent et dans laquelle ils ont la possibilité de jouer un rôle important, puisqu'ils en forment tous ensemble le principal actionnaire. La règle est la même, que la coopérative prenne une des plus anciennes formes de ce modèle d'entreprise – banque, vente au détail, assurance ou agriculture – ou qu'il s'agisse d'une de ces coopératives avant-gardiste et d'un genre nouveau qu'on rencontre dans le monde développé, ou d'une coopérative d'épargne et de crédit dans un petit village d'Afrique, dont le rôle est vital.

Ce matin, les orateurs ont également souligné la communauté des objectifs poursuivis, qu'il s'agisse de Mondragón au Pays basque espagnol, de Rabobank aux Pays-Bas ou des coopératives d'approvisionnement et de marketing en Chine. Chacun d'entre eux a démontré que, quelle que soit leur taille, les coopératives sont toutes clairement et constamment engagées en faveur du développement international, qu'elles considèrent comme l'un des engagements inhérents au statut de coopérative.

Ces efforts seraient toutefois facilités – et bien plus productifs – si le modèle d'entreprise coopératif était davantage pris au sérieux et si tous les acteurs défendaient trois idées essentielles. Premièrement, les coopératives sont un modèle d'entreprise solide et qui prend de l'ampleur. Le mouvement coopératif demande par conséquent que le cadre juridique et financier spécifique et particulier d'une coopérative soit pleinement reconnu et considéré comme tel dans les politiques et réglementations publiques.

Deuxièmement, les coopératives sont des entreprises fondées sur des valeurs. Nos valeurs font partie intégrante de notre modèle d'entreprise; il ne s'agit pas simplement d'un outil de marketing prenant la forme d'un rapport annuel sur la responsabilité sociale des entreprises. Ces valeurs définissent notre identité et sont notre marque de fabrique; elles font partie de notre ADN. Les coopératives demandent à ce que leur modèle d'entreprise bénéficie de la même visibilité que le modèle de société de capitaux.

Troisièmement, les structures de gouvernance de notre modèle d'entreprise sont dirigées par les membres eux-mêmes. À une époque où les personnes – en particulier les jeunes, que cette récession frappe si cruellement – sont désenchantés par les modèles politiques et économiques qui dominent leur vie, cherchent à faire entendre leur voix, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, à Wall Street et dans le monde entier, et veulent des changements, les coopératives représentent un modèle de gouvernance qui est non seulement efficace, mais également convaincant. Les coopératives, quant à elles, appellent à une plus grande diversification de l'économie mondiale afin de garantir que les entreprises commerciales appartenant à leurs membres évoluent dans les mêmes conditions que les autres.

Je termine en soulignant que notre mouvement – parce que c'est ce qu'il est, un mouvement – est conscient du magnifique cadeau que lui a fait l'ONU avec cette Année internationale : un cadeau qui reconnaît l'impact des coopératives sur le développement socioéconomique du monde et leur capacité de faire bien davantage encore. Nous tenons officiellement à remercier tout particulièrement le Gouvernement mongol, qui a le premier proposé la création de cette Année, et le nombre sans précédent de gouvernements qui se sont portés coauteurs de la résolution ayant concrétisé cette initiative.

C'est un honneur et un privilège que de monter à la tribune de cette illustre salle. Je suis fier de le faire au nom du milliard de sociétaires de coopératives du monde entier. Je rends hommage au travail formidable qu'ils accomplissent aux quatre coins de la planète pour que notre monde soit meilleur. Ensemble, les coopératives s'emploieront à faire de l'Année internationale une réaffirmation puissante de l'idéal coopératif. Notre objectif est qu'au 31 décembre 2012, il soit possible de passer d'une Année internationale des coopératives réussie à une décennie de croissance coopérative.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 21 octobre, M. Gordon Brown, ancien Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été invité à faire une déclaration à l'occasion de la présente séance. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte d'entendre la déclaration de M. Brown.

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gordon Brown, ancien Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Brown (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à déclarer que je prends la parole au nom des 100 millions de personnes employées par le mouvement coopératif, dont 300 représentants en provenance de 52 pays sont présents ici aujourd'hui. Je veux les remercier d'avoir montré que les principes de la coopération humaine peuvent contribuer à un meilleur ordre économique mondial. Je m'exprime aussi aujourd'hui au nom du milliard de membres de coopératives du monde entier, toutes affiliées à l'Alliance coopérative internationale, et je les remercie de mener leur vie selon l'esprit de la coopération et du service public.

Aujourd'hui, je parle également au nom de la moitié de la population mondiale, qui, en achetant auprès de coopératives ou dans le cadre d'associations mutualistes, sait que les principes de la coopération – moins de pauvreté et plus d'égalité – contribuent à ce que partout dans le monde notre société soit une société meilleure. Nous sommes en effet des milliards à faire partie d'un mouvement intergénérationnel de personnes qui, peu importe la distance, compatissent à la douleur d'autrui. Nous faisons partie d'un mouvement d'hommes et de femmes qui croient en quelque chose qui est plus grand qu'eux-mêmes. Nous appartenons à des familles et à des communautés qui croient en quelque chose de monumental : lorsque les forts aident les faibles, nous devenons tous plus forts. Souvenons-nous donc aujourd'hui, en cette année de coopération, que notre interdépendance, notre dépendance les uns vis-à-vis des autres, est un fait de plus en plus prégnant dans nos vies. Comme l'a déclaré Martin Luther King, Jr. – qui a désormais rejoint le panthéon des grands hommes à Washington – nous sommes pris dans un réseau de réciprocité auquel nous ne pouvons échapper.

Je me souviens d'un poème qui dit que ce sont des mains étrangères qui font pousser les aliments dont nous nous nourrissons, qui cousent les vêtements que nous portons, qui construisent les maisons dans lesquelles nous vivons. Ce sont des mains étrangères qui nous soignent lorsque nous sommes malades et qui nous relèvent lorsque nous tombons. Ce sont des mains étrangères qui nous mettent au monde et qui nous mettent en terre. Nous réalisons aujourd'hui que non seulement nous dépendons des autres pour survivre, subvenir à nos besoins et réussir, mais qu'il existe des

problèmes mondiaux – pas de simples problèmes communs ou partagés – que nous pouvons combattre grâce à des initiatives bilatérales ou trilatérales ou dans le cadre du Groupe des Sept –, des problèmes véritablement mondiaux, tels que ceux liés aux changements climatiques, à la stabilité financière, aux pandémies, à la sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et aux inégalités, auxquels nous ne pourrions jamais remédier à moins que les pays coopèrent.

Comme s'en est rendu compte notre génération, s'il est vrai que notre interdépendance nous force à coopérer, alors la nécessité d'agir en fonction de cette interdépendance, qui nous impose de coopérer, fait partie des valeurs morales de presque toutes les personnes que nous rencontrons. Nous ne nous contentons pas de coopérer par nécessité. Nous coopérons parce que c'est un besoin inhérent à l'homme. N'est-il pas vrai que nous ne pouvons être véritablement heureux quand d'autres sont tristes, que nous ne pouvons festoyer l'esprit libre quand d'autres souffrent de la famine? N'est-il pas vrai que nous ne pouvons être pleinement satisfaits ou devenir des personnes accomplies quand pour des millions la vie n'est que souffrance et déboires?

J'affirme donc qu'en cette Année internationale des coopératives, nous ne devons pas nous contenter de parler de notre interdépendance. Nous ne devons pas nous limiter à parler du principe moral selon lequel la coopération est une bonne chose. Nous devons ici, à l'occasion de la présente réunion qui se tient à l'ONU, en cette année de coopération, écouter la voix des mécontents, celles des 200 millions de personnes qui sont au chômage dans le monde, des 80 millions de jeunes qui désespèrent de jamais trouver un emploi, des 1,4 milliard d'individus qui vivent encore aujourd'hui dans un état de pauvreté absolue. Nous devons écouter ces voix et définir une vision coopérative pour l'avenir. Ce n'est pas être contre la richesse que de dire que la richesse ne doit pas uniquement répondre aux besoins des riches. Ce n'est pas être contre les entreprises que de dire que le but d'une entreprise n'est pas uniquement de faire vivre l'entrepreneur. Et ce n'est pas être contre la concurrence que de dire que sans coopération, la concurrence ne nous tirera pas vers le haut mais vers le bas.

Je tiens à dire à l'Assemblée que le moyen le plus efficace de montrer le principe de coopération en action serait que le monde s'entende et s'engage à

nouveau à faire tout ce qui est en son pouvoir pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Rien ne montrerait mieux notre capacité à nous rassembler pour œuvrer à la réalisation d'un objectif commun que de promettre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement un par un.

Aujourd'hui, je tiens en particulier à souligner à quel point il est important de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation. L'un des principes du mouvement coopératif est que chacun devrait avoir accès à l'éducation et à la formation. Cependant, aujourd'hui, 70 millions d'enfants ne sont pas scolarisés; 70 millions d'enfants se voient priver des chances les plus élémentaires. J'ai rencontré des enfants qui supplient de pouvoir aller à l'école, ce dont ils sont privés faute de professeurs, de salles de classe et des technologies nécessaires. C'est pourquoi, dans le cadre de l'Année internationale des coopératives, nous devons travailler pour les enfants du monde en formant des professeurs, en construisant des écoles et en transférant les technologies nécessaires pour que dans toutes les régions du monde on ait accès à l'éducation. Nous pourrions alors dire en toute vérité que nous avons été la première génération de l'histoire à concrétiser le droit de tous les enfants du monde de pouvoir aller à l'école.

Aujourd'hui, en cette année de coopération, remémorons-nous quelques-unes des grandes déclarations faites au fil des décennies pour promouvoir la coopération. Il y a quelques mois, l'Université d'Harvard m'a demandé d'enregistrer, dans le cadre d'un projet, l'une des grandes phrases d'un discours de John F. Kennedy, son discours d'investiture adressé au peuple américain en 1961. Ils ont demandé à des gens du monde entier d'envoyer une phrase enregistrée de ce discours, afin de faire une compilation des observations qu'il avait faites lors de son fameux discours d'investiture, compilation qui pourrait être envoyée partout dans le monde en souvenir de ses paroles historiques. Certains membres de l'Assemblée connaissent ces paroles car elles ont trait à ce dont nous parlons aujourd'hui.

« Le flambeau a été passé à une nouvelle génération » et, oui, il existe une nouvelle génération de coopérateurs qui se fait jour au fur et à mesure que le mouvement coopératif se renforce. « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays. » Tel est l'appel au service public qui est au cœur

du mouvement coopératif. « Ne négocions pas par peur, mais n'ayons pas peur de négocier ». C'est un appel à coopérer partout où c'est possible et à ne pas rechercher la confrontation pour la confrontation. Si une société libre ne peut pas aider ses multitudes de pauvres, elle ne pourra pas sauver ses quelques riches. « C'est un appel à la coopération visant à garantir que les ressources environnementales, les revenus et les richesses soient équitablement partagés de par le monde. »

On aurait demandé à Richard Nixon, le candidat perdant à la présidence en 1961, quelles étaient les paroles du discours d'investiture de Kennedy dont il aurait aimé donner lecture. Une seule phrase, a-t-il répondu : « Je m'engage solennellement à m'acquitter fidèlement des fonctions de Président des États-Unis d'Amérique ». Mais les paroles qu'on m'a demandé de lire, et que je veux répéter à l'Assemblée aujourd'hui étaient : « Que chaque camp mette en relief les problèmes qui nous unissent au lieu d'aggraver les problèmes qui nous divisent. » Nous avons entre nos mains de mortels le pouvoir d'abolir la pauvreté, la maladie, la faim, l'analphabétisme et la guerre.

Plus tard à Philadelphie, Kennedy a déclaré que si 1776 avait marqué l'indépendance de l'Amérique, le moment était désormais venu de déclarer l'interdépendance. C'est là, je crois, qu'est notre destin : un monde interdépendant prêt à relever les problèmes mondiaux et à coopérer pour des objectifs communs, d'où l'importance de cette Année internationale des coopératives. C'est pourquoi un si grand nombre de personnes célèbreront les principes de la coopération, partout dans le monde.

C'est pourquoi, comme Dame Pauline Green l'a dit avec tant d'éloquence, nous devons désormais passer d'une année de la coopération à la proclamation d'une décennie de la coopération au cours de laquelle, partout dans le monde, les gens pourront trouver un travail, sortir de la pauvreté, avoir une meilleure qualité de vie dans un environnement viable. Et tout ceci ne sera pas seulement le résultat de nos efforts et de nos actions, mais aussi des ambitions et des idéaux de tous les coopérateurs partout dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'ancien Premier Ministre du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour sa déclaration.

M. Bayarmagnai (Mongolie) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement mongol, j'ai le grand honneur et le privilège de prendre la parole devant la

soixante-sixième session de l'Assemblée générale, dans le cadre de la réunion plénière consacrée au lancement, en 2012, de l'Année internationale des coopératives. Je tiens à présenter les salutations les plus chaleureuses de ma délégation à tous les participants à cette importante réunion.

La délégation mongole est particulièrement heureuse de rappeler que le lancement de l'Année internationale des coopératives coïncide avec la commémoration du cinquantième anniversaire de l'adhésion de la Mongolie à l'ONU.

Les coopératives, en tant qu'entreprises économiques et organisations autonomes d'entraide, jouent un rôle important en faveur d'un développement social et économique durable et inclusif, de la réduction de la pauvreté, de la création d'emplois et de la sécurité alimentaire. Elles constituent un modèle d'entreprise économique qui, s'il est bien appliqué, promeut les valeurs humaines et démocratiques et la viabilité de l'environnement.

Les coopératives favorisent également l'intégration et la cohésion sociales car elles permettent d'autonomiser les groupes pauvres et marginalisés. Le secteur des coopératives, surtout dans les pays en développement, participe aux efforts axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. En reconnaissance de la contribution des coopératives au développement socioéconomique partout dans le monde et en vue de renforcer les coopératives à l'échelle mondiale, l'ONU a proclamé 2012 Année internationale des coopératives.

Depuis son adhésion à l'ONU en tant que Membre à part entière il y a 50 ans, la Mongolie s'est efforcée de contribuer aux efforts communs de la communauté internationale en présentant un certain nombre de résolutions de l'ONU sur des thèmes importants, y compris sur le rôle des coopératives dans le développement social.

L'objectif de l'Année internationale des coopératives est d'encourager la croissance et la mise en place de coopératives à l'échelle mondiale. Le renforcement des coopératives exige des efforts de longue haleine. C'est pourquoi il a été proposé d'établir une feuille de route visant à assurer la promotion continue des coopératives et un suivi effectif des activités envisagées au-delà de l'Année internationale des coopératives.

Pour favoriser la réalisation de ces objectifs, un groupe d'experts a tenu à Oulan-Bator du 3 au 6 mai une réunion sur le thème : « Le rôle des coopératives dans le développement social au-delà de 2012 ». Cette réunion a été organisée conjointement par le Gouvernement mongol, représenté par le Ministre des affaires étrangères et du commerce et le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'industrie légère, et l'ONU, représentée par la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales. Les participants à la réunion du groupe d'experts ont examiné le programme des activités prévues pour l'Année internationale des coopératives de 2012 et les contributions apportées à un projet de plan d'action au-delà de 2012.

Conformément à la résolution 65/184 sur le rôle des coopératives dans le développement social qui invitait tous les États Membres à envisager de prendre des mesures en vue de mettre en place des mécanismes nationaux, tels que des comités nationaux, pour la préparation, la célébration et le suivi de l'Année internationale des coopératives, le Gouvernement mongol a établi, par le biais de sa résolution 112 d'avril 2011, un comité national de préparation à l'Année internationale des coopératives. Ce comité est présidé par le Vice-Premier Ministre et représenté par les ministères compétents ainsi que par les représentants des coopératives. Ce comité national a approuvé un plan d'action en vue d'observer l'Année internationale des coopératives. Ce plan prévoit de mettre en œuvre une large gamme d'activités visant à sensibiliser le public aux coopératives et à leurs contributions au développement socioéconomique ; à promouvoir la création et la croissance des coopératives ; à mettre en place un environnement juridique propice à la création, la croissance et la stabilité des coopératives ; à organiser une campagne intitulée « Une province – deux marques » et des expositions avec la vaste participation des coopératives ; et renforcer la coopération avec l'Alliance internationale des coopératives par la mise en œuvre de projets.

L'histoire du mouvement des coopératives en Mongolie date des années 20, mais dans les années 90, ce mouvement est passé par une grande transformation, au moment où la Mongolie s'engageait dans la transition vers une économie de marché.

L'adoption de la Loi sur les coopératives en 1998 et du Programme national de développement des

coopératives, une année plus tard, a joué un rôle crucial dans la mise en place d'un environnement favorable à la création et au développement des coopératives. Les coopératives de Mongolie sont aujourd'hui des associations autonomes de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et leurs aspirations communs par des entreprises leur appartenant en commun et régies démocratiquement. Elles jouent un important rôle dans le développement socioéconomique en créant des emplois et en réduisant ainsi la pauvreté. Leur nombre a augmenté de même que les services qu'elles fournissent. Il existe actuellement 2 400 coopératives qui opèrent avec succès dans des domaines aussi variés que la transformation des matières premières, la production, l'épargne et le crédit, la vente, l'approvisionnement et les achats, les services et la construction de logements.

La croissance économique et le développement durable de la Mongolie, y compris la sécurité alimentaire, dépendent lourdement du secteur de l'agriculture. Une attention particulière est donc accordée au développement des coopératives agricoles. Plus de 37 % de notre population vit en milieu rural et la majorité s'adonne à l'élevage. Les coopératives agricoles jouent un important rôle dans l'appui aux petits producteurs agricoles et aux groupes marginalisés comme les jeunes et les femmes. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Alliance coopérative internationale de placer la célébration de la Journée internationale des coopératives 2011 sous le thème « Les jeunes, l'avenir de l'entreprise coopérative ».

En conclusion, je tiens à exprimer l'appui énergique de mon Gouvernement au développement des coopératives dans le monde entier.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): La Nouvelle-Zélande se joint à vous, Monsieur le Président, pour exprimer ses condoléances à la suite du décès du prince héritier d'Arabie saoudite. Nous présentons nos condoléances à la famille royale, au Gouvernement et au peuple d'Arabie saoudite.

La Nouvelle-Zélande se félicite du lancement de l'Année internationale des coopératives et appuie son objectif qui est de promouvoir les coopératives et de faire mieux prendre conscience de la contribution qu'elles apportent au développement social et économique.

Par rapport à d'autres pays, les coopératives représentent une part relativement large de l'économie

de la Nouvelle-Zélande. Les coopératives opèrent dans de nombreux secteurs de l'économie, surtout dans l'agriculture, mais aussi dans des domaines comme la banque, les services financiers et la vente au détail.

La trace la plus ancienne d'une coopérative en Nouvelle-Zélande remonte à 1871, date de la création de la société Otago Cooperative Cheese Company. Huit fermiers ont acheté des parts sur la base de la quantité de lait qu'ils fourniraient à la coopérative, chaque part ayant une valeur d'une livre et représentant la fourniture de dix litres de lait environ. Les principes généraux adoptés par cette coopérative étaient caractéristiques de ceux qui ont prévalu dans les sociétés et entreprises coopératives jusqu'à ce jour. Selon le service d'information économique Bloomberg, la plus grande entreprise néo-zélandaise, Fonterra Cooperative Group Limited, est « le plus grand exportateur mondial de produits laitiers » et « représente 40 % du commerce mondial de beurre, de lait en poudre et de fromage, car il commercialise ses produits dans 140 pays ». Ce qui, pour reprendre la Présidente de l'Alliance coopérative internationale Dame Pauline Green, en fait « un modèle d'entreprise sérieuse ».

L'étendue et la diversité du secteur coopératif néo-zélandais sont la preuve que les coopératives contribuent de manière essentielle à la réalisation des objectifs économiques du Gouvernement.

Les coopératives sont fondées, comme indiqué par l'Alliance coopérative internationale, sur les valeurs d'autonomie, de responsabilité à l'égard de soi, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité. Ces valeurs guident les entreprises coopératives en Nouvelle-Zélande, qui sont attachées aux objectifs sociaux et économiques. Les coopératives ont joué un rôle déterminant dans le développement des communautés en Nouvelle-Zélande, en promouvant les qualités d'indépendance et de coopération, et en répondant au mieux aux besoins de leurs communautés.

La Nouvelle-Zélande reconnaît qu'il est important de créer un environnement propice à la création et au fonctionnement des coopératives. Un cadre juridique facilitant la création et le fonctionnement des coopératives existe depuis plus d'un siècle et il est aujourd'hui en grande partie établi par la loi « Industrial and Provident Societies Act » (loi mutuelles) de 1908 et dans la loi « Cooperative Companies Act » (loi coopératives) de 1996. Cette législation contient des dispositions spécifiques

relatives aux participations, qui facilitent la conduite des affaires sur une base mutuelle et encouragent une participation active continue des membres de la coopérative. Ce cadre juridique est assez souple pour permettre aux sociétés coopératives de prospérer et de mettre en place des structures répondant aux besoins de leurs membres.

M. Zinsou (Bénin), Vice-Président, assume la présidence

Des sites Web gouvernementaux pertinents contribuent à mieux faire connaître le système des coopératives et offrent des conseils sur les procédures à suivre pour faire enregistrer une coopérative, permettant ainsi à ceux qui cherchent sur Internet des informations concernant les prescriptions réglementaires néo-zélandaises de voir si le modèle de société coopérative convient à leurs circonstances particulières.

Au plan international, le Programme d'aide néo-zélandais reconnaît aussi que, dans des conditions appropriées, les coopératives sous leurs diverses formes peuvent promouvoir le développement économique et social et contribuer à l'élimination de la pauvreté. Le Programme répond aux besoins des différents types de coopératives qui existent dans différents pays, y compris l'association des industries de la perle des Îles Cook et les associations de tourisme du Samoa. La Nouvelle-Zélande jouera le rôle qui lui revient durant l'Année internationale des coopératives, l'Association des coopératives de la Nouvelle-Zélande se chargeant de coordonner le programme de la Nouvelle-Zélande. Nous prévoyons d'organiser dans le cadre de notre participation une conférence de recherche sur les coopératives en juin 2012, axée sur l'élaboration de programmes d'éducation à l'intention des professionnels, comme les avocats et les comptables, ainsi que d'autres manifestations publiques.

Toujours dans le cadre de sa contribution à l'Année internationale des coopératives, le Gouvernement a accepté de financer un projet statistique pour évaluer la contribution des coopératives néo-zélandaises au produit intérieur brut et à la création d'emplois. Les statistiques qui seront recueillies serviront de base pour évaluer l'ampleur de l'activité coopérative et fourniront de meilleures informations en vue de l'élaboration des politiques publiques dans l'avenir.

M. Mikkonen (Finlande) (parle en anglais) :
C'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette réunion en tant que représentant de la Finlande et Président du Conseil des coopératives de Finlande. Les organisations coopératives de Finlande se félicitent de ce que l'Organisation des Nations Unies ait pris l'initiative de proclamer 2012 Année internationale des coopératives. Nous pensons que les coopératives peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale. Les coopératives apportent de nombreux avantages à la société. Les exploitants agricoles peuvent avoir un meilleur accès aux marchés en s'organisant en coopératives, les consommateurs peuvent faire leurs achats à des prix moins élevés dans les magasins de leurs coopératives et les microcrédits octroyés par les coopératives locales permettent de relancer les économies locales.

La coopération en tant que modèle commercial s'est avérée efficace dans plusieurs pays développés, et la Finlande est souvent considérée comme le pays le plus coopératif du monde. Près de la moitié de tous les biens de consommation courante sont achetés dans des magasins coopératifs; plus d'un tiers de tous les dépôts bancaires sont faits dans des banques coopératives; et les coopératives agricoles finlandaises possèdent des parts importantes du marché nordique. Par exemple, plus de 95 % du lait produit en Finlande est livré à des laiteries coopératives. Environ 80 % de la population adulte est constituée de membres de coopératives.

Toutefois, même en Finlande, pays très coopératif, le modèle coopératif est encore relativement inconnu du grand public. Nous travaillons sans relâche pour faire mieux connaître le modèle coopératif, et nous obtenons également beaucoup de bons résultats au fil des ans.

Aujourd'hui les coopératives sont utilisées dans les universités finlandaises comme instrument de formation à la création d'entreprise. Ce programme éducatif, dans lequel les étudiants forment, exploitent et développent des coopératives pour commercialiser leurs compétences, a rencontré un fort succès. Le programme a également été exporté vers les grandes écoles et universités de plusieurs autres pays européens.

En Finlande, l'entreprise coopérative est tout à fait cela : une entreprise – très pragmatique et parfaitement non idéologique. Il y a 20 ans, au début des années 90, nous avons lancé un projet dans le but de promouvoir la formation de coopératives en

Finlande. La Finlande connaissait une récession difficile à cette époque, et nous avons considéré la coopération comme un outil permettant de résoudre nombre des problèmes qui en résultent. La formation de coopératives permettait d'offrir des services que les municipalités avaient réduits. La coopération pourrait servir d'emploi indépendant pour les chômeurs et permettre de développer l'ensemble du secteur tertiaire. Le nombre de coopératives en Finlande a quadruplé depuis 1990.

Je voudrais terminer en soulignant de nouveau que le modèle coopératif est susceptible de contribuer au développement socioéconomique des sociétés. Les coopératives peuvent jouer un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté, dans la création d'emplois et dans le renforcement de l'intégration sociale.

M. Sinah (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité de prendre la parole devant l'Assemblée générale. C'est en effet un honneur pour moi.

Alors que nous sommes réunis ici pour célébrer l'année 2012 comme l'Année internationale des coopératives, il est tout à fait approprié que l'ONU prenne les devants en matière de sensibilisation sur les coopératives en tant que modèle progressif de développement socioéconomique. Compte tenu du rôle que les coopératives ont joué dans le monde entier en faveur des changements sociaux, du développement rural et de l'accroissement de la productivité économique, cette reconnaissance mondiale est attendue depuis longtemps.

Le modèle coopératif de développement a rencontré un succès remarquable dans divers contextes socioéconomiques dans les pays développés et en développement. Pourtant, son véritable potentiel en tant que moyen d'organisation socioéconomique n'a pas encore été pleinement exploité, et le modèle lui-même doit encore être mieux compris par l'ensemble de la communauté mondiale de développement. Sa place dans le discours sur le développement au niveau mondial a été limitée jusqu'ici. En fait, les objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ne se sont pas vraiment concentrés sur cette option de développement axée sur la personne humaine.

L'on dit que chaque crise est porteuse de promesses. L'on constate un élan plus marqué vers l'intégration financière, la promotion de la protection

sociale et l'autonomisation des petites et moyennes entreprises et des agriculteurs marginaux comme leviers contre les chocs économiques. Ce qui fait des coopératives un choix viable pour l'action sociale et économique. Nous devons tirer pleinement profit de la situation.

L'Inde exhorte les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé à promouvoir fermement le mouvement coopératif. Cela tomberait à point nommé, étant donné que la communauté internationale se prépare à renouveler son engagement en faveur du développement durable l'année prochaine à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Le caractère décentralisé de la structure coopérative, fondée sur la participation populaire et sur une approche par le bas, en fait une plateforme idéale pour l'action locale. Les coopératives ont largement contribué à assurer la productivité économique et le développement rural; à promouvoir l'autonomisation et la cohésion sociales; à ouvrir des filières de commercialisation pour les produits locaux et artisanaux; et à fournir des crédits et un appui sous forme d'intrants aux paysans, aux consommateurs et aux travailleurs. Leur rôle de catalyseur dans le développement national, dans les pays développés et en développement, est tout à fait reconnu.

L'expérience de l'Inde dans le domaine des coopératives est une réussite remarquable, ce qu'a dûment constaté le Secrétaire général dans son rapport. Étant donné que près de 70 % de nos ressortissants dépendent de l'agriculture, il est naturel que notre mouvement coopératif de s'orienter davantage vers l'agriculture, que ce soit dans les segments de crédit ou autres. La priorité que nous accordons au plan national à l'élimination de la pauvreté, à la croissance inclusive, à l'autonomisation des femmes et à la promotion de l'autonomie renforce les principes fondamentaux du mouvement coopératif en Inde. Dans ce processus, nous nous inspirons constamment du père de notre nation, le mahatma Gandhi, qui désirait voir des sociétés villageoises et des coopératives agricoles au cœur de son idée de Gram Swaraj, ou indépendance rurale.

L'un des traits particuliers du mouvement coopératif en Inde est que l'État y a joué un rôle actif. Nous pensons que ces responsabilités font partie de celles qui incombent à un pays en développement, surtout dans les premières années de son existence.

Maintenant que le mouvement coopératif est suffisamment solide, le Gouvernement joue désormais principalement le rôle de facilitateur.

C'est sur les coopératives que repose la révolution blanche de l'Inde, sa production laitière, et elles ont fait de nous le premier producteur mondial de lait. Les coopératives laitières réussissent le mieux dans les régions sèches de l'Inde, un environnement qui n'est pas le plus adéquat pour l'industrie laitière, ce qui rend l'action coopérative encore plus remarquable. La coopérative laitière Anand Milk Union Limited (AMUL) est connue de tous en Inde, et ses produits sont disponibles dans le pays tout entier. La marque AMUL regroupe une fédération de distribution laitière, l'union des coopératives laitières de 15 712 villages, soit 3 millions de producteurs laitiers avec une collecte de lait journalière de 12 millions de litres, appuyés par un million de distributeurs. Dans notre État du Bihar, sous la marque Sudha, la coopérative laitière a considérablement contribué à assurer une alimentation saine, nutritive et abordable à la population de la région du Bihar, le territoire des Gruptas.

L'Indian Farmers' Fertilizer Cooperative Limited, la plus grande coopérative de production d'engrais en Asie, est un autre exemple du succès éclatant d'une coopérative indienne. Ses membres, plus de 39 000 coopératives agricoles, sont répartis dans tout le pays. Elle s'est récemment diversifiée vers l'assurance, les services technologiques et d'autres activités liées au développement dans les zones rurales, en mettant en place de nouveaux réseaux d'action collective pour en autonomiser les habitants.

Les cas de réussites de ce type sont nombreux dans le secteur coopératif indien. Nos coopératives ont obtenu des résultats impressionnants dans le secteur bancaire, la culture de la canne à sucre, le logement urbain, la pêche, l'élevage de volailles, les activités économiques à domicile, la commercialisation des cultures vivrières de villages et l'aide sociale. L'action coopérative menée par l'Inde pour assurer des logements abordables dans les zones urbaines a été essentielle pour faire avancer la lutte contre la prolifération des zones de taudis, un engagement au titre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Compte tenu du succès des coopératives en Inde, nous avons pris des mesures pour les intégrer pleinement à notre processus de planification et de développement. Nous avons créé la National Cooperative Union of India, un organisme faitier dont

le but est de guider et de renforcer ce mouvement. Pour l'aider à se développer et répondre à ses besoins professionnels, nous avons créé un réseau d'institutions de gestion coopérative. Afin d'améliorer le fonctionnement des coopératives, nous mettons l'accent sur la consolidation et la mobilisation des ressources internes, ce qui permettra de répondre aux besoins de formation et de donner une nouvelle orientation au rôle de facilitateur du Gouvernement.

Nous vivons à une époque marquée par les incertitudes. Les défis nouveaux et émergents que présentent la sécurité alimentaire, l'accès à l'énergie, l'urbanisation rapide, la dégradation des ressources naturelles et les inégalités croissantes entre les zones urbaines et rurales exigent une action collective renforcée. Nous sommes obligés de faire plus avec moins de ressources. Comment y arriver? L'une des réponses réside dans le mouvement coopératif. Faisons de notre mieux pour le protéger, le mettre en avant et le promouvoir.

M. De Antueno (Argentine) (*parle en espagnol*) : Pour l'Argentine, le développement des coopératives et de l'économie solidaire est une politique de l'État. Cela permet d'encourager un développement durable équitable par des mesures directes qui favorisent l'inclusion et l'intégration sociale. Le potentiel de transformation offert facilite la mise en œuvre de nouvelles formes économiques qui démocratisent l'économie pour la mettre au service de la population et de la société.

De la même manière, les coopératives aident à éliminer la pauvreté et à créer des emplois en produisant des biens et services à forte valeur ajoutée et en faisant participer les secteurs sociaux vulnérables. Le Gouvernement national apporte aux coopératives un appui sous forme de formation et d'aide financière, ainsi que par l'élaboration de programmes qui aident à renforcer leurs capacités et la mise en place d'un cadre réglementaire propice à la création et au développement de ce type d'associations qui, en Argentine, génèrent plus de 50 000 emplois et contribuent à plus de 9 % au produit intérieur brut. À l'heure actuelle, on compte plus de 13 000 coopératives et mutuelles regroupant au total plus de 14 millions de membres. En tant qu'organisations relevant de l'économie solidaire et gérées démocratiquement par leurs membres, les coopératives ne font pas que promouvoir les valeurs de la solidarité et de la coopération; elles constituent en outre l'une des clefs de voûte du processus d'inclusion

sociale le plus important de l'histoire contemporaine de l'Argentine.

Cette transformation est caractérisée par une intégration sociale croissante. Pour chaque secteur d'activité, les coopératives ont insufflé l'élan nécessaire à l'explosion de notre productivité. Cela s'est reflété dans les pourcentages enregistrés dans chaque secteur : industrie manufacturière 35 %, services publics 16 %, agriculture 12 %, crédit et aide économique 6,7 %, entre autres.

Nous saluons donc la décision de proclamer l'année 2012 Année internationale des coopératives. Nous espérons que les actions entreprises à cet égard permettront aux coopératives d'être reconnues comme un facteur favorable à une plus grande participation de tous au développement économique et encourageront tous les États à prendre des mesures concrètes pour les développer et les consolider.

Il est impossible, dans l'Argentine d'aujourd'hui, de considérer les coopératives autrement que comme l'un des instruments les plus efficaces de représentation du pouvoir économique, social et politique du secteur de l'économie solidaire. Ensemble, tous ces facteurs contribuent à construire une nation plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : La délégation israélienne apprécie l'occasion qui lui est donnée de saluer le mouvement coopératif mondial. Nous saluons la décision de l'Assemblée générale de proclamer l'année 2012 Année internationale des coopératives (résolution 64/136).

L'État d'Israël s'est construit sur des mouvements coopératifs vigoureux. Les coopératives ont été un moteur du perfectionnement des réseaux agricoles, industriels et de transport de mon pays. Deux des modèles coopératifs les plus importants et couronnés de succès – les kibboutz et les moshav – ont été élaborés en Israël.

Aujourd'hui, les coopératives représentent plus de 90 % de la production agricole et 15 % de la production et des exportations industrielles d'Israël. Les entreprises coopératives israéliennes se placent au premier rang mondial en matière de développement, de production et de commercialisation des technologies qui ont révolutionné la production agricole, en particulier en ce qui concerne l'irrigation. Sur toute la planète, les agriculteurs recourent aux technologies israéliennes, mises au point dans des coopératives, afin

d'améliorer le rendement de leurs récoltes, d'irriguer leurs champs plus efficacement, et de réduire leur bilan carbone.

Les coopératives israéliennes sont toujours à la pointe du développement social en Israël. Grâce à des investissements publics efficaces dans les infrastructures de base, associés à l'expansion de mouvements coopératifs robustes consacrés à la production agricole, la pauvreté a été pratiquement éliminée en milieu rural. Les coopératives israéliennes ont permis à nos populations rurales d'atteindre des niveaux de vie qui sont parmi les plus élevés de l'ensemble du monde rural, tout en garantissant la sécurité alimentaire du reste du pays.

Les coopératives israéliennes sont des moteurs de développement importants car ce sont des entreprises commerciales indépendantes qui appartiennent à leurs membres. Elles s'emploient à répondre aux besoins de leurs membres en soutenant avec succès la concurrence sur des marchés mondialisés. Ce faisant, nos coopératives promeuvent au sein de la communauté l'autonomie, la collaboration et la cohésion. Elles sont également à l'avant-garde de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein de la société israélienne.

Les coopératives israéliennes sont des employeurs de premier plan. Elles fournissent des emplois non seulement à leurs membres mais également à des travailleurs extérieurs. Tous les employés perçoivent un salaire et bénéficient de conditions de travail conformes aux normes fixées par l'Agenda pour le travail décent de l'Organisation internationale du Travail. Au cours du siècle dernier, Israël a pu constater directement le pouvoir transformateur du mouvement coopératif. Nous savons tous que les coopératives contribuent à édifier un monde meilleur.

À l'occasion du lancement de l'Année internationale des coopératives, le Gouvernement israélien s'engage à se joindre à d'autres dans le monde pour promouvoir le développement de ces cadres coopératifs. Nous saluons l'Alliance coopérative internationale et ses organisations membres à la veille de 2012, Année internationale des coopératives.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier M. Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance à la veille de

l'Année internationale des coopératives. Je voudrais aussi remercier tant Dame Pauline Green que M. Gordon Brown de leurs déclarations stimulantes respectives.

La philosophie des coopératives est née au XIX^e siècle au Japon. Depuis 1900, lorsque la Loi sur les coopératives industrielles a été adoptée au Japon, tant les producteurs agricoles que les propriétaires de forêts, les pêcheurs et les consommateurs ont organisé des coopératives dans tout le pays. Récemment, les coopératives au Japon ont renforcé leurs rôles dans le secteur public, notamment dans les domaines des soins de santé, de la protection sociale et des soins aux enfants, outre leurs rôles traditionnels dans les secteurs économiques tels que l'agriculture, les forêts, la pêche et la banque.

Au niveau international, les coopératives japonaises ont contribué au développement durable dans les pays en développement. On citera à titre d'exemple le développement de la coopération agricole en Asie : l'Institut pour le développement de la coopération agricole en Asie, créé à Tokyo en 1963, a fonctionné avec des fonds recueillis auprès de coopératives agricoles japonaises et avec l'appui du Gouvernement japonais.

Les objectifs de l'Institut sont de dispenser une formation et de fournir des services de recherche à ceux qui sont associés au mouvement coopératif agricole afin de promouvoir le mouvement coopératif et de favoriser promouvant ainsi le développement socioéconomique, principalement pour les pays asiatiques. En collaboration avec l'Alliance coopérative internationale, l'Institut organise divers cours de formation, notamment des cours sur la sûreté et la gestion de la qualité des produits agricoles, la revitalisation des communautés locales par des femmes rurales et la formation des principaux responsables des coopératives agricoles.

Le grand séisme qui a frappé l'est du Japon en mars dernier nous a donné l'occasion de réaffirmer notre conviction que les coopératives peuvent jouer un rôle important dans le relèvement et la reconstruction au lendemain des catastrophes, comme l'a mentionné le Secrétaire général dans son rapport sur le rôle des coopératives dans le développement social et sur la mise en œuvre de l'Année internationale des coopératives (A/66/136). Bien que les coopératives de la région, surtout les coopératives agricoles et de pêcheurs, aient été durement frappées par cette

catastrophe, toutes les coopératives japonaises ont, dans un esprit d'entraide, mené des activités de secours, fournissant vivres, médicaments et autres produits de base, et envoyant des médecins, des infirmières et des bénévoles dans les zones sinistrées. Nous voudrions exprimer notre sincère reconnaissance aux coopératives du monde entier pour l'appui chaleureux qu'elles ont apporté à notre pays par l'intermédiaire de l'Alliance coopérative internationale.

Après que l'Assemblée générale a proclamé 2012 Année internationale des coopératives (résolution 64/136), le Japon a créé en août 2010 un comité de planification national pour l'Année internationale 2012 des coopératives en tant qu'organe national unifié chargé de mobiliser des ressources et de coordonner les efforts pour que l'Année soit fructueuse et couronnée de succès. Le Comité se compose plus de 100 personnes de divers horizons, y compris de coopératives, d'organisations non gouvernementales, d'universités, d'associations de défense des consommateurs, des médias et d'entreprises commerciales. Le Comité vise à sensibiliser davantage le public aux valeurs et au rôle des coopératives et à prendre des mesures pour promouvoir encore davantage le développement des coopératives.

Dans le cadre des préparatifs de l'Année, le Comité travaille déjà à l'établissement et à la distribution de documents d'information sur l'Année internationale des coopératives. En 2012, la Comité a l'intention de tenir plusieurs manifestations au Japon, y compris une cérémonie d'inauguration de l'Année en janvier, une réunion centrale à l'occasion de la Journée internationale des coopératives en juillet et un festival des coopératives à l'automne prochain.

Pour terminer, nous espérons que nous pourrons faire mieux connaître et mieux comprendre les coopératives grâce à l'Année internationale des coopératives et les diverses manières dont les coopératives contribuent au développement durable dans toute la communauté internationale.

M. Schaper (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par me féliciter de ce débat sur les coopératives.

L'histoire du mouvement coopératif aux Pays-Bas remonte loin. Dès le XIX^e siècle, des groupes d'agriculteurs et d'entrepreneurs ont commencé à s'organiser pour assurer collectivement la commercialisation et l'achat de produits, et établir des systèmes collectifs de banque et d'assurance.

Certaines des plus grandes entreprises néerlandaises sont fondées sur le modèle coopératif. Par exemple, les coopératives sont numéro un du marché dans plusieurs sous-secteurs agricoles. C'est le cas notamment de la centrale laitière FrieslandCampina et de la maison de vente de fleurs aux enchères FloraHolland, toutes deux leaders dans leurs secteurs respectifs. L'une des plus grandes banques des Pays-Bas, la coopérative bancaire Rabobank a ses origines dans le secteur agricole. Ce matin, à la table ronde informelle, le Président du Conseil de direction du Groupe Rabobank, M. Moerland, ici présent aujourd'hui, a expliqué en détail le rôle de la coopérative bancaire. Elle fournit notamment des services financiers inclusifs et renforce les chaînes de valeur dans le secteur agricole.

En ce qui concerne le Gouvernement, il y a trois semaines, notre Ministre de la coopération internationale a pris la parole lors d'une conférence des présidents et des directeurs de coopératives aux Pays-Bas. Il a souligné que notre secteur agricole en particulier, mais également d'autres secteurs, ont prospéré grâce au modèle coopératif au fil des ans. De fait, les coopératives s'en sortent relativement bien en cette période de difficultés économiques car elles appartiennent aux agriculteurs et aux entrepreneurs eux-mêmes, et ne sont donc pas soumises aux caprices des actionnaires sur le marché boursier.

Nous pensons qu'une autre caractéristique très importante du mouvement coopératif est que les entrepreneurs, et les exploitants agricoles, petits et grands, sont membres des mêmes coopératives, bénéficiant tous des économies d'échelle, ce qui est, je dirais, un exemple intéressant d'inclusivité intrinsèque.

Au niveau international, dans le cadre de la politique du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire, les Pays-Bas appuient un programme appelé Farmers Fighting Poverty. Ce programme financé à hauteur de 50 millions d'euros vise à renforcer les organisations et les coopératives d'agriculteurs et d'agricultrices. Par son intermédiaire, les coopératives néerlandaises appuient leurs organisations et coopératives partenaires dans des pays en développement. Par exemple, The Greenery, un des plus gros fournisseurs internationaux de fruits et de légumes, est parvenu à faire connaître des associations d'horticulteurs ougandais à des acheteurs européens. La coopérative néerlandaise CR Delta a aidé les agriculteurs rwandais et indiens à améliorer le bétail. Les employés de FrieslandCampina ont apporté un

appui à des coopératives kényanes de réfrigération du lait pour la construction d'installations de traitement.

Les Pays-Bas n'ont pas créé de comité national officiel pour 2012. Nous sommes convaincus que les sociétés coopératives devraient prendre elles-mêmes la tête des opérations. Toutefois, le Gouvernement entretient, bien évidemment, des contacts étroits avec le mouvement coopératif national. Au cours de l'année, plusieurs manifestations seront organisées aux Pays-Bas pour attirer l'attention sur le mouvement coopératif.

Pour conclure, je voudrais insister de nouveau sur le fait que le modèle coopératif est une réussite dans notre pays, et nous espérons pouvoir appuyer d'autres pays dans leurs démarches vers l'indépendance économique en leur faisant part de nos connaissances et de notre expérience.

M. Srivali (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation voudrait exprimer ses remerciements au Gouvernement mongol, principal auteur des résolutions sur le rôle des coopératives dans le développement social, ainsi que le Département des affaires économiques et sociales et les institutions spécialisées compétentes des Nations Unies pour leurs efforts en vue de coordonner et d'organiser des activités pour l'Année internationale des coopératives 2012.

La Thaïlande, coauteur des résolutions sur le rôle des coopératives adopté par l'Assemblée générale et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est heureuse de participer à cette séance plénière spéciale pour lancer l'Année internationale des coopératives. Cette séance offre une occasion unique à l'Assemblée générale de reconnaître la contribution des coopératives au développement social et économique et partant, à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, comme les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ma délégation accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le rôle des coopératives dans le développement social et sur la mise en œuvre de l'Année internationale des coopératives (A/66/136). Nous souscrivons pleinement à l'idée énoncée dans le rapport que les coopératives favorisent l'autonomisation des pauvres et autres groupes marginalisés et promeuvent au sein de la communauté l'autonomie, la collaboration et la cohésion. Les valeurs sur lesquelles sont fondées les coopératives notamment l'auto-assistance et l'action

collective promeuvent également l'autonomisation et la participation, ce qui permet aux pauvres de participer activement à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur avenir économique.

La Thaïlande reconnaît depuis longtemps, que les coopératives sont des partenaires importants dans la mise en œuvre du programme de développement. Comme l'a déclaré récemment le Ministre des affaires étrangères de mon pays pendant le débat général (A/66/PV.28), la Thaïlande est convaincue que le développement durable constitue l'assise fondamentale d'une paix durable et que les activités de développement doivent être axés sur l'homme. Conformément à cette politique et sa mise en œuvre durable, la Thaïlande réitère sa ferme conviction qu'une prise en main locale doit être encouragée et qu'une attention particulière doit être accordée à l'autonomisation des plus démunis et des groupes marginalisés. À ce propos, les groupes d'entraide, comme les coopératives, peuvent fournir aux populations un espace économique et social dans lequel les plus démunis et les groupes marginalisés peuvent avoir accès aux coopératives et en devenir membres, ce qui leur permet d'obtenir un emploi et d'augmenter leurs revenus et réduit ainsi la pauvreté.

À cette occasion, ma délégation voudrait réaffirmer l'appui continu de la Thaïlande aux coopératives et déclare une fois de plus qu'elle continuera d'encourager et de faciliter leur création et leur développement. La politique macroéconomique du Gouvernement thaïlandais concernant les coopératives a toujours été claire. Nous nous sommes employés à renforcer les capacités de nos coopératives dans le cadre de nos efforts pour les promouvoir, les soutenir et les protéger et pour préserver leur autonomie, conformément à notre Constitution. Le Gouvernement thaïlandais travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes pour pouvoir atteindre cet objectif. Le Ministère de l'agriculture et des coopératives a pour mandat de promouvoir et de développer le système des coopératives en Thaïlande, ce qui illustre bien l'engagement de mon pays à cet égard.

À mesure que nous nous approcherons de 2015, nos espoirs d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être réalisés que si nous accordons une attention renouvelée à ces derniers et renforçons nos efforts collectifs à cette fin. Nous devons mobiliser l'aide de tous les acteurs et promouvoir une plus grande participation publique, en particulier des plus démunis et des groupes

marginalisés afin d'atteindre nos objectifs de développement de manière durable et nous projeter au-delà de 2015. La Thaïlande est convaincue que les coopératives peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif. Par conséquent, nous prions instamment tous les États Membres de saisir cette occasion unique de redécouvrir le rôle des coopératives en tant que partenaires importants dans l'exécution de notre programme de développement en 2012 et au-delà.

M. Quintaes (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de cette séance spéciale consacrée au lancement officiel de l'Année internationale des coopératives 2012. La mission brésilienne est très heureuse de participer à la réunion d'aujourd'hui et salue les déclarations de grande qualité qui ont été faites sur cette question importante.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur le rôle des coopératives dans le développement social et sur la mise en œuvre de l'Année internationale des coopératives (A/66/136). Je voudrais aussi saluer l'excellent travail réalisé par le Département des affaires économiques et sociales et le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives en vue de l'Année internationale ainsi que des manifestations qui y sont liées.

À leur début, les coopératives étaient considérées comme une alternative pour ceux qui étaient exclus du marché du travail officiel, lorsque la situation économique était particulièrement difficile. Mais aujourd'hui, les coopératives sont présentes aujourd'hui dans tous les pays et dans divers secteurs allant de l'agriculture aux services financiers. Elles participent de plus en plus, et de façon importante, à la croissance économique et à la création de revenus, particulièrement dans les économies à développement rapide. Dans les pays en développement, étant donné leurs particularités et leur nature démocratique, les coopératives se sont révélées être une activité économique particulièrement efficace, ainsi qu'une solution viable pour parvenir à un développement durable et une contribution essentielle à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, principalement les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les coopératives existaient déjà au tout début de l'histoire du Brésil. Notre longue et fructueuse expérience des coopératives offre un bon exemple de la façon dont les capacités locales peuvent être exploitées

lorsque des cadres légaux et des politiques publiques appropriés sont mis en place pour encourager la création et le développement des coopératives.

Aujourd'hui, les coopératives brésiliennes contribuent en grande partie à la croissance du produit intérieur brut et participent considérablement à l'économie, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de la microfinance. Elles affichent aussi d'excellents résultats en ce qui concerne la création d'emplois et la répartition des revenus, et facilitent une participation plus équitable aux processus décisionnels à tous les niveaux.

es coopératives jouent aussi un rôle essentiel pour ce qui est d'instaurer et de garantir la sécurité alimentaire. Dans le cadre du projet « Un Brésil sans misère » lancé en juin, le Gouvernement brésilien achète des graines de maïs à des coopératives agricoles pour les redistribuer aux personnes qui vivent dans des conditions extrêmement précaires en zone rurale.

Le Brésil a été le premier pays d'Amérique latine à disposer d'une coopérative d'épargne et de crédit. Aujourd'hui, le Brésil occupe la treizième place dans le monde pour le nombre de coopératives financières. Les coopératives représentent 17 % des institutions bancaires du pays et sont un outil important pour assurer l'accès au crédit institutionnel et garantir un secteur financier qui soit accessible à tous, au profit des populations qui n'ont généralement pas accès aux institutions financières classiques.

Au Sommet mondial pour le développement social de 1995, les États Membres se sont engagés à utiliser et développer pleinement le potentiel et l'apport des coopératives en vue d'atteindre les objectifs de développement social, et en particulier l'élimination de la pauvreté, le plein-emploi productif et une meilleure insertion sociale.

De même, selon la Recommandation n° 193 de l'Organisation internationale du Travail :

« des mesures devraient être adoptées pour promouvoir le potentiel des coopératives dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, afin d'aider celles-ci [...] créer et développer des activités génératrices de revenus [...] mettre en valeur les ressources humaines [...] renforcer la compétitivité [...] et contribuer au développement humain durable ».

Outre l'appui apporté par les gouvernements, la communauté internationale, en particulier le système

des Nations Unies, pourrait prendre plusieurs mesures pour aider les coopératives à développer tout leur potentiel. L'initiative « Achats au service du progrès » du Programme alimentaire mondial offre un excellent exemple d'une série de mesures adoptées dans l'esprit du Sommet mondial pour le développement social. À travers cette initiative, le Programme alimentaire mondial appuie les coopératives agricoles en promouvant leur participation aux achats des denrées alimentaires. Les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies devraient envisager de reproduire cette expérience en facilitant les achats auprès des coopératives locales par l'intermédiaire de programmes à l'échelon des pays, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays touchés récemment par des catastrophes naturelles et sortant d'un conflit.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les coopératives peuvent jouer un rôle important dans la consolidation de la paix et le relèvement en faisant fond sur les intérêts communs, notamment par la promotion du dialogue et d'activités économiques qui contribuent à l'intégration et la cohésion sociales.

En lançant l'Année internationale des coopératives, l'Assemblée générale renforce l'engagement international à appuyer et promouvoir la création de coopératives, et reconnaît également leur rôle important dans l'amélioration du bien-être socioéconomique par la création d'un secteur économique viable, dynamique et original. Nous sommes persuadés que l'Année internationale des coopératives permettra de mettre en relief l'importance de la mise en place de cadres juridiques adéquats et de mécanismes financiers viables en vue de garantir la pérennité et la viabilité économique des coopératives.

M^{me} Onwuliri (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais féliciter le Président Al-Nasser pour sa direction efficace des travaux de l'Assemblée générale depuis le début de la présente session. Je tiens également à dire que c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session en cette journée importante où nous lançons l'Année internationale des coopératives – 2012 –. Le Nigéria continuera d'apporter son appui et sa coopération, afin que cette session soit couronnée de succès.

Le Nigéria se réjouit vivement du lancement, ce matin, de l'Année internationale des coopératives, en application de la résolution 65/184. Les conclusions

des tables rondes informelles tenues aujourd'hui devraient renforcer les efforts coopératifs et collectifs déployés pour remédier aux problèmes socioéconomiques et politiques auxquels l'humanité est confrontée à notre époque.

Le lancement de l'Année internationale des coopératives, 2012 ayant été proclamée année de promotion des coopératives et de sensibilisation à leurs capacités et leur potentiel, est un événement de la plus haute importance. En effet, il s'agit d'un jalon essentiel dans les efforts pour améliorer le bien-être socioéconomique et les conditions de vie de tous les peuples; c'est-à-dire la qualité, voire la dignité de leur vie.

À cette époque caractérisée par une crise financière mondiale, des pénuries alimentaires, des fluctuations de l'offre du pétrole et la dégradation de l'environnement, il est de plus en plus difficile pour le secteur public de fournir toutes les ressources nécessaires et même de mener toutes les initiatives destinées à assurer le développement socioéconomique national. Face à cette situation, de nombreux pays, en particulier les pays en développement, ont été obligés de procéder à des réformes importantes afin de préserver un secteur financier affaibli et d'augmenter les capacités de production en établissant des partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

L'accent a été mis essentiellement sur la nécessité de mettre en commun les ressources dans tous les secteurs et de faire participer largement toutes les parties prenantes au règlement des principaux problèmes et questions de développement. Cela a été un facteur déterminant de l'adoption judicieuse de la résolution 65/184, destinée à faire prendre conscience au public du rôle fondamental que les coopératives pourraient jouer dans le développement socioéconomique en général, et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en particulier. À cette fin, il incombe à chaque État Membre d'élaborer des politiques nationales viables et d'adopter des lois nationales pour promouvoir le développement des coopératives.

Le Nigéria se félicite des mesures prises par le système des Nations Unies pour garantir le succès de l'Année internationale des coopératives – 2012 –, en particulier en ce qui concerne les coopératives agricoles et commerciales. Nous prenons note des efforts de l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation internationale du Travail visant à intégrer la promotion des coopératives dans leurs activités. Par ailleurs, des départements clefs de l'ONU, tels que le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information, ont également lancé des initiatives de communication et de sensibilisation utiles et innovantes.

Il est essentiel que les entités des Nations Unies chargées de s'occuper des peuples et groupes vulnérables, notamment les femmes, reconnaissent l'utilité d'adopter des stratégies efficaces relatives aux coopératives dans le cadre de l'exécution de leurs mandats. Il est également encourageant de constater que de nombreux pays ont créé des comités nationaux à l'occasion de l'Année internationale des coopératives, conformément à la résolution.

Le Nigéria a entamé le processus de création d'un tel comité national, en application de la résolution, et appuie toutes les initiatives sous-régionales, régionales et internationales relatives aux coopératives. Au niveau national, il existe déjà des organisations de coordination des coopératives au Nigéria – dont l'Association nationale des coopératives de crédit –, qui ont été mobilisées pour les activités prévues au cours de l'Année internationale des coopératives.

Le programme de transformation du Président nigérian, Goodluck Ebele Jonathan, vise à construire une société sans laissés pour compte où la création d'emplois est un pilier important de la croissance économique, à fournir aux entreprises des capitaux à bon marché et à long terme, à créer des banques de micro-finance, à lever tous les obstacles à l'accroissement de la productivité et à créer un environnement plus favorable aux entreprises. De fait, ce programme reprend tous les principes de base des coopératives.

Après l'entrée en fonctions du comité présidentiel mis en place par le Président en 2010 pour étudier des moyens d'améliorer les programmes de création d'emplois et de réduction de pauvreté de l'État, un fonds pour le développement et les entreprises de 5 milliards de naira a été créé par la Banque de l'industrie, en collaboration avec la Fondation Dangote, en vue d'accorder des prêts à des conditions favorables aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises du pays. Grâce à ce fonds, les entrepreneurs auront accès à des crédits dont le taux d'intérêt ne dépassera pas 5 %, sous forme de prêts à terme, de

fonds de roulement, de prêts pour la location du matériel commercial ou industriel, et de prêts pour les partenaires et associés commerciaux.

En outre, le gouvernement du Président continuera à soutenir la mise en place des infrastructures nécessaires à la création de petites et moyennes entreprises en renflouant le fonds d'intervention de 500 millions de dollars qui existe déjà, afin de permettre à la Banque de l'industrie et à la Banque nigérienne d'import-export de continuer à octroyer des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à 10 %, de faciliter l'accès des petites entreprises aux financements et de développer la culture de l'entreprise au Nigéria. Des centres de développement des entreprises, des associations des travailleurs et des centres d'emplois seront également créés pour collaborer avec l'agence de développement des petites et moyennes entreprises du Nigéria et avec 23 centres de promotion d'entreprises du pays et pour donner aux entrepreneurs les compétences dont ils ont besoin pour améliorer leurs capacités de gestion.

Au niveau du continent, l'Association des coopératives d'épargne et de crédit d'Afrique s'est engagée à promouvoir et à autonomiser les coopératives sur tout le continent. Ces initiatives devraient permettre de tirer profit non seulement de ce processus mondial, mais également du prochain Sommet des chefs d'État sur les coopératives, qui se tiendra en janvier 2012 à Lomé au Togo.

Depuis des siècles, les agriculteurs et les commerçants nigériens se sont servis des coopératives pour promouvoir le développement individuel et communautaire. Les agriculteurs mettent régulièrement en commun leurs ressources humaines et matérielles pour acheter les intrants agricoles, tandis que les commerçants – grâce à un système de contribution appelé *isusu* – utilisent des comptes d'épargne modestes, en particulier pour mobiliser des capitaux destinés aux membres à tour de rôle. En considération de la tradition suivie au sein des collectivités nigériennes, le Gouvernement continue de promouvoir et de renforcer les coopératives, notamment en mettant en place des prêts financiers et des systèmes d'octroi de crédits et en encourageant les banques à réserver une partie de leur portefeuille de prêts à l'attention des coopératives.

L'Année internationale des coopératives offrira d'amples occasions de promouvoir et de renforcer encore la pratique traditionnelle qui semble naturelle

aux Nigériens. Elle sera également l'occasion, dans le cadre des réunions et conférences auxquelles elle donnera lieu, de tirer parti des meilleures pratiques des autres pays et régions ainsi que des initiatives mises en place au niveau de l'ONU. Il est impératif d'améliorer l'image des coopératives et de renforcer ces véritables modèles d'entreprises modernes, réactives et bénéfiques aux collectivités locales.

Le Nigéria est parfaitement d'accord avec la conclusion du Secrétaire général selon laquelle, de par leur ancrage au sein des collectivités locales, les coopératives sont en mesure de développer des entreprises qui sont adaptées aux besoins sociaux, culturels et économiques de ces collectivités et à leur vision du monde. Le Nigéria considère absolument les coopératives comme un maillon essentiel de la société, qui mérite un soutien sans réserve de notre part, et dont nous devons parvenir à faire mieux comprendre la fonction et les difficultés attachées à leurs tâches. Si on sait en tirer tout le parti possible, les coopératives sont en puissance une contribution considérable pour le bien-être des sociétés et l'édification d'un monde meilleur.

M^{me} Plaisted (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient pleinement l'Année internationale des coopératives. Les coopératives et les associations de crédit mutuel jouent un rôle majeur dans l'économie américaine. Plus de 125 millions d'Américains sont membres de quelque 21 000 coopératives opérant dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-industrie, de la finance, de l'électrification des campagnes, de la communication, du logement, des biens de consommation et de la vente au détail.

Tout au long de l'histoire des coopératives dans notre pays, les gouvernements des États et le Gouvernement fédéral ont encouragé la coopération et réglementé les coopératives tout en reconnaissant que les coopératives qui fonctionnaient étaient celles qui servaient les intérêts de leurs membres. Il en est résulté un mouvement coopératif solide et autonome, qui joue un rôle de premier plan dans l'économie des États-Unis, avec des recettes dépassant 230 milliards de dollars.

Le Ministère de l'agriculture des États-Unis (USDA), notamment, a 80 ans d'expérience de l'appui aux programmes coopératifs et de leur mise en œuvre. Son Programme de développement des services coopératifs en milieu rural (Rural Development Cooperative Services Program) s'emploie à faire

comprendre quelle forme d'entreprise est la coopérative et à amener le public à en faire usage en tant que forme d'organisation viable aux fins de la commercialisation et de la distribution des produits. Les coopératives sont une pierre angulaire du développement des entreprises rurales, qu'il s'agisse de coopératives traditionnelles proposant des services de garderie aux collectivités rurales ou de la nouvelle génération de coopératives opérant dans le secteur des biocarburants, qui nous permettent d'être moins dépendants du pétrole étranger.

Les coopératives fournissent aux habitants des zones rurales de nouveaux débouchés, des services éducatifs et de santé de meilleure qualité ainsi que des produits qui leurs permettent d'être compétitifs sur le marché mondial. Le Programme de développement des coopératives de l'USDA fournit une aide aux collectivités rurales qui souhaitent créer de nouvelles coopératives, administre des programmes permettant de financer des subventions à valeur ajoutée destinées aux producteurs ainsi que des centres ruraux consacrés au développement des coopératives, et fournit enfin une aide aux petits producteurs issus de milieux défavorisés.

Outre nos programmes de coopératives nationaux, nous fournissons également une aide internationale au développement, en partenariat avec des organisations de développement coopératif, en faisant fond sur l'expérience et le savoir-faire des coopératives présentes aux États-Unis en matière de programmes de développement économique. Au nombre des projets que nous avons appuyés on peut citer, par exemple, la création d'un mouvement international d'associations de crédit mutuel fort de plus de 72 millions de membres; la mise en place aux Philippines et au Bangladesh de systèmes électriques ruraux qui alimentent près de 50 millions de foyers; et l'aide à l'établissement d'une société coopérative d'agriculteurs indiens spécialisée dans les engrais, l'Indian Farmers Fertiliser Cooperative Limited, qui est aujourd'hui l'une des entreprises mondiales les plus florissantes dans ce domaine.

Les États-Unis sont heureux de participer au lancement de l'Année internationale des coopératives, dont nous espérons qu'elle contribuera à sensibiliser les populations aux avantages que présentent les coopératives.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : En ce jour mémorable où nous lançons l'Année

internationale des coopératives, c'est avec plaisir que je transmets à tous les membres de l'Assemblée ce message de solidarité de la communauté des coopératives ukrainiennes. Le mouvement coopératif existe depuis longtemps dans mon pays, puisqu'il remonte à 1870. L'Ukraine dispose aujourd'hui d'un secteur coopératif vaste et développé, qui est considéré comme un important facteur de développement économique et d'amélioration du niveau de vie. Les coopératives nationales de consommateurs, de crédit et du secteur agricole et les produits et services qu'elles produisent sont une source importante de débouchés et de prestations sociales. Le secteur coopératif ukrainien emploie près d'1,7 million de personnes, dont une grande partie en zone rurale, et représente plus de 125 millions de dollars de recettes budgétaires.

Je ne saurais omettre les nombreuses associations de crédit mutuel ukrainiennes, présentes ici, aux États-Unis d'Amérique, mais aussi au Canada, en Argentine, au Brésil et dans de nombreux autres pays, qui rassemblent des millions d'Ukrainiens et connaissent un grand succès en dépit des difficultés liées à la crise économique et financière mondiale.

Les associations coopératives et le Gouvernement ukrainiens, qui ont reconnu l'importance que revêt l'Année internationale des coopératives, entendent appuyer activement cette initiative. Elle nous offrira en effet l'occasion de diffuser les valeurs et les principes coopératifs aux niveaux local et national. Conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 65/184 de l'Assemblée générale sur le rôle des coopératives dans le développement social, les coopératives ukrainiennes se sont attelées à rédiger un programme de promotion du mouvement coopératif, qui sera présenté au Président de l'Ukraine.

En l'honneur de cette Année internationale, les coopératives et les autorités exécutives envisagent d'organiser des manifestations promotionnelles et publicitaires visant à sensibiliser la population à la contribution que peuvent apporter les coopératives à la création d'emplois et au développement socioéconomique. Ces manifestations comprendront notamment une cérémonie officielle, une conférence scientifique sur le mouvement coopératif ukrainien, une campagne médiatique, différentes expositions et concours destinés aux jeunes ainsi que des initiatives coopératives caritatives visant à aider les catégories de population les plus vulnérables.

Au seuil de cette Année internationale, l'Association centrale des consommateurs ukrainiens s'efforcera de mieux s'intégrer à la communauté coopérative mondiale, et elle a notamment présenté sa candidature à Euro Coop, la Communauté européenne des coopératives de consommateurs.

En cette Année internationale des coopératives, nous devons saisir l'occasion qui nous est donnée de promouvoir l'idée qui sous-tend le mouvement coopératif dont l'objectif consiste à mieux remédier aux besoins de l'humanité et à édifier un monde meilleur. Pour sa part, l'Ukraine, de concert avec d'autres États Membres, s'efforcera activement de concrétiser l'esprit de l'Année internationale des coopératives. Nous croyons au succès du modèle coopératif dans notre pays et dans le monde. C'est un modèle qui doit recevoir l'appui des gouvernements et des organisations internationales, et surtout bénéficier du dévouement quotidien de chaque membre de la communauté coopérative mondiale.

M. Orozco (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous avons décidé de participer à cet important forum afin de remercier l'ONU d'avoir proclamé 2012 Année internationale des coopératives. Je crois que c'est un moment opportun et une occasion spéciale pour rappeler à notre souvenir les pionniers du mouvement coopératif et reconnaître leur action. Je ne sais pas s'ils ont jamais pensé que nous parlerions d'eux ici aujourd'hui, alors qu'il existe plus de 900 coopératives dans le monde, ce qui est très important.

La délégation guatémaltèque a l'honneur de participer à cette séance de l'Assemblée générale tenue pour reconnaître le mouvement coopératif, lui rendre hommage et dire que c'est là une chance et un défi pour tous les coopérateurs du monde, notamment au Guatemala. Cette reconnaissance de l'ONU constitue, à notre avis, un défi et la chance de pouvoir continuer notre travail dans nos pays, nos communautés et partout dans le monde. Nous avons également l'honneur de saluer notre représentant à ce forum, M. Gert Rosenthal. Mon pays a eu également l'honneur d'être l'un des coauteurs de la résolution 64/136 sur cette question.

Au Guatemala, nous apprécions cette reconnaissance du travail que nous, les coopérateurs, avons accompli, surtout ces dernières années. Cela n'a pas été facile. Parfois, nous avons été incompris, notamment durant le conflit armé auquel, grâce à cette Organisation, la société guatémaltèque a pu mettre fin.

Au Guatemala, les coopérateurs, qui sont déjà 1,3 million et représentent 5 millions de Guatémaltèques, se félicitent d'avoir eu la chance, grâce à la philosophie coopérative, d'assurer le développement et le bien-être des citoyens et du pays. Nous tenons à signaler que le Guatemala est heureux de pouvoir dire que 43 % des 1,3 million de coopérateurs sont des femmes, ce dont nous nous enorgueillons et qui est conforme à la résolution de l'ONU qui reconnaît que le mouvement coopératif a la capacité d'inclure tous les secteurs de la société et toutes les formes d'expression.

Dans notre pays, où peu à peu, année après année, nous changeons les schémas traditionnels, nous avons constaté que les coopératives sont constituées d'hommes, de personnes âgées, d'enfants, de jeunes, de membres des populations autochtones et non autochtones. Grâce à nos entreprises coopératives, nous avons été en mesure d'unir nos efforts et nos ressources pour prouver que nous avons la capacité de concurrencer d'autres entreprises que nous respectons. Nous sommes devenus les meilleurs producteurs de café et nous sommes les principaux exportateurs et producteurs au Guatemala. De même, grâce au mouvement coopératif, nous sommes désormais en mesure de produire de la cardamome. Aujourd'hui, nous sommes le premier producteur de cardamome biologique au monde. Nous avons apporté notre contribution à la protection de l'environnement en plantant des arbres. Ces 15 dernières années, nous en avons planté 30 millions, ce qui est également conforme aux préoccupations de ce forum. Aucune institution, aucune entreprise – y compris le Gouvernement guatémaltèque – n'a été capable de faire ce que nous avons fait pour l'environnement.

Nous avons également constaté que nous étions capables d'entreprendre de nouvelles activités et de prendre de nouvelles mesures nous permettant de développer nos entreprises. Il y a plus de 10 ans, nous avons décidé de nous lancer dans la banque et, de concert avec d'autres secteurs – les femmes rurales, les groupes mayas, les petites entreprises et le Gouvernement, en tant qu'actionnaire – nous avons créé la Banque de développement rural. Aujourd'hui, nous avons démontré que nous sommes la plus grande banque du pays et la neuvième banque de la région d'Amérique centrale. Nous avons démocratisé l'économie en établissant, par le biais des coopératives, des banques en zone rurale. Avec nos plus de 900 agences, nous sommes implantés dans toutes les

communautés. Nous avons bâti des banques à la montagne et à la campagne, mais des banques à visage humain.

Nous avons montré que notre pays et le monde peuvent s'améliorer dans la mesure où chaque jour, nous devenons plus inclusifs et où la répartition de la richesse se fait dans le cadre d'un développement horizontal, et non pas de la façon traditionnelle que nous connaissons ces dernières années. Le mouvement coopératif en est la manifestation. C'est pourquoi, au Guatemala, nous disons que nous ne sommes pas des indignés car nous œuvrons à l'établissement d'une économie à visage social. C'est pourquoi la teneur et le message de cette déclaration sont une source d'inspiration.

Je voudrais dire, pour terminer, que c'est là ce qu'a prouvé le mouvement coopératif et nous allons continuer notre action dans le pays. Nous travaillons très dur aussi pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous voudrions donc remercier le Président Al-Nasser de son importante déclaration et, plus important encore, d'avoir convoqué la présente séance plénière consacrée au lancement de l'Année internationale. C'est pourquoi nous travaillons ensemble avec de si nombreux coopérateurs partout dans le monde, et c'est pourquoi nous sommes si heureux d'être présents à cette manifestation au nom de tous ceux qui n'ont pu faire le déplacement.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a proclamé 2012 Année internationale des coopératives dans sa résolution 64/136. Décidé par l'Assemblée générale, le lancement mondial de l'Année internationale des coopératives a pour objet de mieux faire connaître les coopératives et leurs contributions au développement socioéconomique et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à la promotion de la création et de la croissance des coopératives dans le monde.

Placée sous le thème « Les coopératives, entreprises pour un monde meilleur », l'Année cherche à encourager la croissance et la création de coopératives partout dans le monde, soulignant ainsi la contribution des coopératives au développement socioéconomique, particulièrement leur impact sur la réduction de la pauvreté, sur les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et la famille.

Il est indéniable que d'importants changements dans les moyens d'existence et écologiques ont eu lieu dans la communauté mondiale suite aux ruptures dans

la chaîne alimentaire et la sécurité énergétique; nous ne devons pas aussi oublier les menaces que font peser les changements climatiques. Sur un autre plan, il y a aussi une nouvelle génération qui compte profondément sur les médias sociaux. Les jeunes collaborent par le biais des médias sociaux. De par leur caractère, ils sont prédisposés à œuvrer de concert et à s'interconnecter, deux aspects de la coopération qui sont essentiels pour nos objectifs. Combinant ces deux facteurs, l'Année internationale des coopératives est une manifestation opportune qui permet une compréhension approfondie de l'ensemble du mouvement coopératif.

Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995 est l'une des réalisations de la gouvernance internationale contemporaine. Cette réunion a rassemblé les gouvernements pour parvenir à un consensus sur la nécessité de placer la personne humaine au centre du développement. Elle a reconnu, entre autres choses, que le développement national et le développement de la valeur intrinsèque des individus en tant que tout, et les individus en tant que composantes de cet ensemble, étaient liés les uns aux autres, mutuellement dépendants et absolument nécessaires. Dans le cadre du suivi de ce Sommet, la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000 a élargi encore plus les perspectives de la coopération et de la promotion du développement social et fourni des cibles et élaboré des stratégies spécifiques pour fixer et atteindre les objectifs du développement social.

Certes, il y a eu des progrès dans la mise en œuvre des objectifs dont il a été convenu au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, mais de telles réalisations restent encore otages de l'instabilité contemporaine des marchés financiers mondiaux et nationaux, ainsi que des défis posés par les crises énergétique et alimentaire. Ces défis retardent, et parfois sabordent, les principales politiques des gouvernements nationaux, nécessaires pour durablement réaliser le développement social et la croissance économique, créer des emplois et accroître la productivité. En outre, la foire d'empoigne créée par la libéralisation du secteur financier ne s'est pas accompagnée des garanties nécessaires que sont la responsabilité et la discipline des entreprises et du marché.

Le développement a pour objectif de créer un environnement favorable aux personnes pour qu'elles puissent vivre des vies saines, sûres et créatives. Le

développement à lui seul ne peut garantir l'harmonie sociale dans une société pluraliste comme la Malaisie. Notre développement national a toujours insisté sur la nécessité d'une croissance fondée sur l'équité. La Malaisie pense qu'il faut accorder de l'importance aux programmes qui améliorent la qualité de vie des populations en leur fournissant les services sociaux essentiels, comme les soins de santé primaires et différents types d'aide financière. Comme par le passé, notre gouvernement continuera d'opter pour une formule combinant politique économique et politique sociale pour veiller à ce que les objectifs économiques et sociaux soient atteints simultanément.

Je voudrais maintenant aborder des questions liées aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés. L'aspect social des politiques nationales de la Malaisie, par le biais de la Nouvelle politique économique du pays, fait implicitement et directement référence à la mise en place d'une « société soucieuse du bien-être des personnes ». La Malaisie pense que le succès d'une nation se traduit non seulement en termes économiques mais, mieux encore, en termes de développement social. Il semble très difficile de trouver la formule idéale pour le succès d'une nation, particulièrement dans le secteur social. Toutefois, depuis son indépendance, la Malaisie a été active s'agissant d'élaborer et de prescrire des politiques qui fournissent différents biens et services à sa population, notamment les personnes âgées, les handicapés, la famille et les jeunes, pour leur permettre de tirer avantage de la richesse et de la prospérité du pays et d'y avoir part.

Il y a 12,5 millions de jeunes Malaisiens, soit 43 % de la population. En termes de structures, de mécanismes, de politiques et de plans, le Gouvernement malaisien fournit tout un éventail de systèmes de soutien nécessaires pour garantir la participation des jeunes et leur autonomisation à tous les niveaux. Le Gouvernement continue d'impliquer les jeunes générations dans des manifestations nationales. Par exemple, en mai 2011, lors de la célébration de la Journée nationale de la jeunesse en l'honneur des jeunes du pays, Putrajaya, qui abrite le Centre administratif du Gouvernement fédéral s'est transformée en un océan de jeunes. La célébration a vu l'organisation d'une convention où l'on a débattu des possibilités de transformation future de la jeunesse. Putrajaya a été aussi déclarée officiellement « Ville à l'écoute de la jeunesse ».

S'agissant des personnes âgées, bien que la proportion de notre population entrant dans la catégorie « personnes âgées » ne soit pas actuellement aussi élevée que dans certains pays développés, la population vieillit rapidement en Malaisie. Les personnes âgées étaient au nombre de 1,2 million, soit 4,3 % de la population totale, en 2005. Ce nombre devrait passer à 3,3 millions, soit 9,8 % de la population, d'ici à 2020.

Conscient des implications socioéconomiques d'une population vieillissante, le Gouvernement malaisien a pris des mesures proactives pour améliorer la condition des personnes âgées. Une nouvelle politique nationale et un nouveau plan d'action en faveur des personnes âgées seront aussi mis en œuvre d'ici à la fin de 2011. Différentes stratégies et améliorations sont incluses dans la nouvelle politique et le nouveau plan pour répondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées.

S'agissant des problèmes de développement social qui touchent les personnes handicapées, la Loi sur les personnes handicapées de 2008, adoptée par le Parlement en décembre 2007, est entrée en vigueur le 7 juillet 2008. Cette loi contient des dispositions relatives à l'inscription, à la protection, à la réhabilitation, au développement et au bien-être des personnes handicapées, ainsi qu'à la création du Conseil national pour personnes handicapées et aux questions connexes. La loi dispose qu'il faut protéger les droits, les intérêts et le bien-être des personnes handicapées. Elle dispose aussi qu'il faut assister les personnes handicapées en leur offrant une vie meilleure et en leur permettant de contribuer au développement national.

La Malaisie est convaincue qu'il importe de promouvoir des familles saines par le biais de l'information sur la santé et la prévention des maladies, de la planification familiale, de la nutrition et des programmes en faveur de l'épanouissement de l'enfant, ainsi que par la dispensation de cours sur les compétences parentales, qui comprennent l'éducation de l'enfant et la discipline, l'interaction et la communication entre parents et enfants, et de renforcer l'estime de soi. Outre la promotion du développement intellectuel et émotionnel, les programmes destinés à former des membres de la famille sûrs d'eux, responsables, prévenants, travailleurs et dévoués sont vitaux pour la famille.

La personne humaine est au cœur du développement et lui est essentielle. Investir dans le bien-être des personnes revient à investir dans le bien-être futur de toutes les sociétés, et dans le progrès et la paix. Le moment est venu d'autonomiser et de renforcer la famille, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés pour relever les défis futurs.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : En tant que l'un des parrains habituels du projet de résolution de la Troisième Commission sur les coopératives, c'est un plaisir pour ma délégation de prendre la parole à la présente séance plénière consacrée au lancement de l'Année internationale des coopératives (2012). Dans notre région du monde, l'histoire des coopératives remonte à la période coloniale britannique. Ayant commencé son périple en 1904 dans le but d'accroître la production agricole et le progrès économique rural par le biais de services de production et de transformation, le mouvement coopératif s'est étendu à d'autres secteurs de l'économie, comme la pêche, les produits laitiers, le logement, la microfinance et le secteur des services. Au fil des ans, le mouvement a évolué pour devenir un outil de transformation sociale.

Le succès des coopératives agricoles après notre indépendance en 1971 a été rendu possible grâce à l'appui du Gouvernement bangladais. L'appropriation coopérative et l'appui de l'État dans ce domaine étaient inscrits dans notre Constitution. La Constitution décrit les coopératives comme étant l'un des trois modes de propriété – publique, coopératif et privé.

Depuis 1972, deux systèmes de coopératives sont utilisés au Bangladesh – des coopératives traditionnelles, dépendant du Département des coopératives, et des coopératives à deux niveaux faisant partie du Programme de développement rural intégré, ensuite institutionnalisé au sein du Conseil pour le développement rural du Bangladesh. Les coopératives du Programme suivaient le modèle Comilla, qui a déjà fait ses preuves. D'énormes investissements ont été faits dans les deux systèmes. Par voie de conséquence, les sociétés coopératives se sont considérablement développées. En juin 2009, le nombre de sociétés coopératives primaires s'élevait à 163 000, et elles comptaient près de 8,5 millions membres. Le fonds de roulement de ces sociétés était de 19,09 milliards de taka, soit 260 millions de dollars.

Dans le même temps, l'on comptait 21 sociétés coopératives nationales et 1 107 sociétés coopératives

centrales. Par exemple, Milk Vita, nom commercial de la Bangladesh Milk Producers' Cooperative Union Limited, l'une des principales coopératives nationales bangladaises, réputée pour fournir des produits laitiers de qualité, est un exemple réussi de production coopérative à petite échelle.

Au sein de la structure gouvernementale, nous avons un Ministère des coopératives distinct, qui dépend du Ministère de la gouvernance locale, du développement rural et des coopératives. En vue d'une couverture maximale, nous avons des bureaux chargés des coopératives au niveau des sous-districts. Pour célébrer l'Année internationale des coopératives, nous avons déjà désigné un agent de coordination au sein du Ministère.

Pour terminer, je tiens à signaler que le Gouvernement bangladais s'emploie actuellement à formuler sa politique nationale en matière de coopératives pour 2011. Au Bangladesh, chaque année, le premier samedi du mois de novembre est célébré comme la Journée nationale des coopératives. Nous reconnaissons que les coopératives offrent des possibilités pour ce qui est de la sensibilisation sociale, du développement de l'entrepreneuriat et des programmes et activités communautaires. Ainsi, le lancement de l'Année internationale des coopératives (2012) nous donnera l'occasion de faire le bilan de nos réussites et nos échecs et de déterminer la voie à suivre à l'avenir, car nous estimons que notre objectif ultime – l'élimination de la pauvreté – est étroitement lié au succès de nos coopératives.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans pour le débat sur cette question.

Pour avoir suivi nos travaux toute la journée, je me permets d'offrir une synthèse de nos délibérations.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les événements d'aujourd'hui ont souligné l'importance incontestable de l'année à venir, l'Année internationale des coopératives. Nos intervenants de ce matin ont souligné la grande importance du modèle d'entreprise coopérative et son potentiel à faire progresser le développement durable. Comme les intervenants l'ont souligné toute la journée, il s'agit d'un modèle qui surgit comme une réponse aux crises et aux difficultés, semblables à celles que nous connaissons aujourd'hui, et qui s'est avéré efficace pour limiter les effets néfastes de ces crises. Nous

l'avons pourtant souvent négligé, lorsqu'il a fallu trouver et concevoir des moyens pour instaurer des sociétés productives, ouvertes et durables.

Nous avons été très inspiré par les déclarations faites par le Président de l'Assemblée générale, par la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro, et par la représentante des coopératives, Dame Pauline Green, de même que par la déclaration puissante de S. E. M. Gordon Brown, ancien Premier Ministre du Royaume-Uni, et par l'exposé très complet présenté par M^{me} Viola Onwuliri, Ministre d'État des affaires étrangères du Nigéria. Nous avons tous – les intervenants que je viens de mentionner ainsi que les représentants des États Membres – insisté sur la contribution des coopératives au développement durable comme un modèle d'organisation économique favorisant la réduction de la pauvreté, la création d'emplois ainsi que l'inclusion et l'intégration sociales. Nous avons également souligné l'importance du partenariat avec les gouvernements. Le puissant mouvement coopératif fait partie intégrante des progrès de développement, et peut contribuer considérablement à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Année internationale des coopératives (2012) est l'occasion de faire avancer une vision du développement durable à la fois viable et responsable et pouvant contribuer à la démocratisation de l'économie mondiale. De nombreux pays ont déjà mis en place ou sont en voie de mettre en place des comités nationaux, comme le suggère la résolution 64/136. De nombreuses actions ont été mises en avant, notamment

le prochain sommet des chefs d'État africains sur les coopératives, qui se tiendra à Lomé en janvier 2012.

Aujourd'hui, nous sommes en train de lancer un processus d'action mondiale pour faire en sorte que l'Année internationale des coopératives remplisse ses objectifs. Nous avons parlé aujourd'hui de renforcer les capacités des coopératives face à la concurrence au sein d'une économie toujours plus mondialisée, et de tirer profit de leur potentiel afin de créer des emplois et de garantir un développement sans exclusive, tout en assurant leur autonomie et en reconnaissant leurs différents besoins juridiques et réglementaires.

En sensibilisant nos citoyens aux avantages que les coopératives peuvent offrir pour améliorer leurs moyens de subsistance et en œuvrant aux côtés de tous les acteurs concernés en vue d'assurer la participation équitable des entreprises coopératives à notre système économique, nous renforçons à la fois notre capacité économique et l'autonomisation des communautés. Je remercie tous ceux qui se sont exprimés aujourd'hui de leur contribution, et je me réjouis des événements que l'Année internationale des coopératives suscitera. En travaillant avec et pour les coopératives, nous construirons vraiment un monde meilleur.

(l'orateur reprend en français)

Nous sommes arrivés au terme de la séance plénière consacrée au lancement de l'année 2012 comme l'Année internationale des coopératives.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de l'alinéa b) du point 27 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.